

**Porte des Pierres Dorées  
Municipales 2026**



**Notre projet communal pour 2026-2032**

**« Construire avec vous la commune de demain »**

Un programme construit avec et pour les habitants

Ce programme est le fruit d'un large travail d'écoute et de concertation mené auprès des habitants. Il repose sur un constat partagé : notre commune doit préserver son cadre de vie, renforcer la sécurité et les solidarités, et préparer l'avenir avec pragmatisme et ambition.

Ce programme est notre base de travail mais il sera enrichi en fonction de nos échanges avec les habitants durant le mandat.

Nos engagements sont hiérarchisés selon les priorités exprimées par les habitants.

## SOMMAIRE :

I.	Démocratie locale et transparence.....	3
II.	Lien social et vie associative.....	5
III.	Sécurité et tranquillité publique.....	8
IV.	Éducation, enfance et jeunesse.....	10
V.	Mobilités et déplacements.....	12
VI.	Cadre de vie, urbanisme et logement.....	13
VII.	Transition écologique.....	15
VIII.	Commerces, artisanat et agriculture.....	17
IX.	Services à la population.....	18
X.	Gouvernance de la commune.....	20

Annexes

# I. Démocratie locale et transparence

*Redonner confiance et construire ensemble*

## A. Constat

Les habitants sont peu associés à la réalisation des projets que ce soit en amont ou pendant les travaux. Plus généralement, malgré les outils existants, ils ressentent un manque d'informations sur la gestion et le fonctionnement de la commune.

L'écoute, la consultation, la participation mais aussi la redevabilité permettront d'une part d'instaurer un lien de confiance entre la population et ses représentants et d'autre part d'entraîner les habitants dans la co-construction de projets.

## B. Nos priorités

- **Co-construire avec les habitants**

**Nous créerons une démocratie participative et citoyenne au sein de la commune en mettant en place des groupes de réflexion et de travail**, associant habitants et élus, autour de thématiques précises, sur le modèle des conventions citoyennes.

**Nous animerons des conseils de quartier** afin de remonter les idées et les problèmes rencontrés par les habitants.

**Nous organiserons des concertations, des ateliers ou des réunions publiques pour la mise en œuvre de projets importants.** Ces rencontres aideront à construire ensemble et à répondre au besoin du plus grand nombre.

**Nous veillerons particulièrement à notre devoir de redevabilité** en organisant annuellement un point de situation sur les réalisations et la santé financière de la commune.

**Nous améliorerons la communication sur le suivi des chantiers et des décisions prises.**

**Nous identifierons des élus ou référents en proximité et à l'écoute**, afin de faciliter la remontée des problématiques locales.

**Nous développerons des outils complémentaires de participation** (présentiel et numérique) afin de toucher un public plus large, y compris les personnes peu enclines à s'exprimer.

- **Mettre en place un budget participatif citoyen**

Sur la mandature, il y aura une enveloppe financière dédiée, permettant aux habitants et aux associations de déposer des projets. Ces projets seront étudiés, présentés publiquement, puis sélectionnés à l'issue d'un processus associant élus, jury composé d'habitants et vote citoyen, notamment par voie numérique.

- **Publier un plan pluriannuel d'investissements (PPI)**

Mis en place dès la première année, il apportera de la transparence sur les investissements envisagés sur la durée de la mandature.

- **Mettre en place un groupe de travail avec les associations.**

Il permettra aux associations, via des échanges avec leurs élu(e)s de défendre leur demande de subvention, de faire part de leurs besoins et de faire un point sur leur convention. L'objectif est de

garder un contact permanent avec elles et de s'appuyer sur elles pour développer nos politiques publiques.

## II. Lien social et vie associative

*Renforcer la cohésion entre les villages et les générations*

### A. Constat

Les habitants expriment un fort besoin de lien social, de rencontres et de solidarité. La vie associative est un pilier essentiel de la commune apprécié par les Doréens qui doit être entretenu et développé.

### B. Nos priorités

- **Développer les liens inter-villages**

**Nous favoriserons la mise en place d'événements communs à nos trois villages**, tels qu'une fête de la commune nouvelle, des événements sportifs ou culturels partagés ou une bourse aux associations.

**Nous mettrons en place des mesures pour inciter les associations de villages différents à organiser des événements communs**, notamment par des aides financières et un appui technique.

- **Développer et promouvoir la culture de l'échange et du partage**

**Nous mettrons en place une plateforme communale** accessible à toutes les associations et aux habitants. Les associations pourront y poster des demandes d'aides : besoin de bénévoles, besoin de matériels, besoin d'un savoir-faire spécifique...

**Nous créerons une Plateforme d'Échange de Matériel et de Services.** Pour encourager la solidarité et le partage au sein de notre commune, nous proposons la création d'une plateforme d'échange de matériel et de services entre particuliers :

- **Échange de Matériel** : nous mettrons en place une plateforme où les habitants pourront échanger du matériel de bricolage, de jardinage et bien d'autres, favorisant ainsi la réutilisation et la réduction des déchets.
- **Services entre Particuliers et associations** : nous nous inspirerons des Systèmes d'Échange Local (SEL) pour permettre aux habitants d'échanger des services variés, tels que le soutien scolaire, l'aide au jardinage, ou encore des compétences spécifiques. Nous favoriserons le développement de lieux d'échanges pérennes comme une recyclerie, nous renforcerons la grainothèque existante et nous organiserons des moments conviviaux de partage.

- **S'engager dans la démarche « Ville Amie des Aînés » et lancer un grand plan d'actions « Bien vieillir à Porte des Pierres Dorées »**

Nous engagerons la commune dans la démarche "Ville Amie des Aînés", afin d'adapter progressivement nos services, nos espaces publics et notre vie locale aux besoins des seniors, en concertation avec eux. Bien vieillir dans notre commune doit être un droit. En devenant "Ville Amie des Aînés" (Annexe 1), nous ferons du respect, de l'autonomie et du lien social des priorités de l'action municipale.

Dans le cadre de notre démarche "Ville Amie des Aînés", nous mènerons une réflexion sur le développement de solutions d'habitats adaptés aux seniors, telles qu'une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) (Annexe 5) ou une Maison Marguerite, permettant de répondre aux besoins locaux tout en favorisant l'autonomie, le lien social et les échanges intergénérationnels.

Ce travail sera conduit en concertation avec les partenaires institutionnels (le Département par exemple) et les habitants, afin d'inscrire ces solutions dans un véritable parcours de vie sur le territoire.

- **Devenir une commune accueillante pour les personnes en situation de handicap**

Nous nous inspirerons par exemple des bonnes pratiques du label « Destination pour Tous », afin de favoriser l'accessibilité, l'autonomie et l'inclusion dans les espaces publics et les services communaux.

- **Moderniser les équipements et structures de la commune**

Nous moderniserons les bâtiments et équipements associatifs sportifs et culturels existants et développerons des espaces extérieurs polyvalents, accessibles à toutes et à tous, en concertation avec les associations et les habitants, afin de répondre aux pratiques sportives et culturelles, actuelles et futures :

- extension et aménagement de la **Doréenne** en salle multi activités (écoles, associations de conscrits et sportives, événements,...),
- modernisation des terrains de **football**,
- couverture d'au moins un terrain de **tennis** (équipé de panneaux photovoltaïques),
- équipements et salles adaptés aux **événements culturels**,
- modernisation du local du **comité des fêtes**,
- rénovation de l'**Éphémère**,
- rénovation et sécurisation de la place de la fontaine,
- préservation du **patrimoine bâti remarquable** doréen (ex : consolidation de la chapelle Sainte Catherine de Jarnioux et du petit patrimoine bâti communal)
- ...

Notre objectif est de proposer des projets réalistes, réalisables et adaptés à la configuration de notre commune avec ses trois villages et ses trois écoles. Nous faciliterons l'accès des enfants aux salles municipales les plus proches pour pratiquer du sport dans les meilleures conditions possibles.

**Nous déplacerons et agrandirons la bibliothèque pour la transformer en médiathèque**, afin d'étendre son offre culturelle et d'en faire un lieu vivant adapté aux événements culturels.

- **Garantir un service public de proximité**

Nous maintiendrons les trois mairies déléguées dans les villages, avec des permanences dans chaque mairie organisées à des moments différents de la semaine, afin de garantir un service public de proximité accessible à tous les habitants.

Nous créerons un espace d'accès numérique en libre-service à la mairie, permettant aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives en ligne avec possibilité d'avoir un accompagnement humain sur des plages horaires déterminées ou sur rendez-vous, afin de répondre aux besoins de tous les publics.

Nous resterons en contact régulier tout au long de l'année avec les associations. L' élu en charge des associations ainsi que l'agent.e de la mairie se présenteront aux nouvelles associations et organiseront des points réguliers et des rencontres , leur avec les associations pour rappeler leurs rôles et missions et pour récolter leurs besoins ainsi que valider le planning des manifestations.

## C.Actions complémentaires du mandat

Nous **simplifierons l'accès aux salles pour les associations**. Pour les grandes salles des fêtes : gratuité une fois par an puis si besoin supplémentaire, nous appliquerons un tarif préférentiel.

Nous donnerons **accès à un planning partagé** aux associations sur internet **pour les salles de réunions** afin de réserver une salle disponible en toute autonomie.

Nous mettrons en place un **chèque "sport doréen"** (30 euros par exemple) pour nos habitants faisant du sport dans une association doréenne.

Nous créerons un **groupe de travail inter-villages "vie associative"** avec des représentants de chaque village participant à la vie associative et des élus. Il permettra aux associations et élus d'échanger régulièrement, de faire remonter les besoins à l'élus dédié aux associations, d'émettre des propositions sur la rénovation des équipements communaux pour qu'ils soient adaptés aux besoins des utilisateurs, de gérer la plateforme d'entraide des associations, ou d'organiser un ou des évènements communaux (fête de la commune...) (cf. : propositions précédentes).

Nous établirons et communiquerons une **grille claire et publique d'attribution des subventions** avec des critères (taille, rayonnement, utilité sociale) selon la catégorie d'association (association sportive, culturelle, événementielle ...).

Nous **favoriserons l'accès à la culture pour tous** en soutenant l'organisation de sorties culturelles collectives (théâtre, spectacles, expositions...), en lien avec les associations et en intégrant des solutions de transport collectif ou solidaire, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Nous **soutiendrons l'organisation de rencontres, conférences ou temps d'échanges autour des savoir-faire locaux**, en associant notamment artisans, commerçants, acteurs culturels et habitants, afin de valoriser les expériences professionnelles et le tissu économique local.

### III. Sécurité et tranquillité publique

*Garantir une commune apaisée et sûre au quotidien*

#### A. Constat

Les habitants expriment un besoin fort de sécurité, en particulier dans les déplacements quotidiens, l'éclairage public et la prévention des incivilités. La tranquillité publique est un préalable indispensable à la qualité de vie.

#### B. Nos priorités

- **Identifier les points dangereux**

Dès le début du mandat, nous lancerons un audit de la voirie, associé à des actions rapides de sécurisation afin d'agir immédiatement sur les points dangereux identifiés (Annexe 2). Nous créerons ou élargirons les trottoirs et cheminements piétons, en particulier vers les écoles, les arrêts de bus, les équipements sportifs et les zones de vie, tout en construisant un plan pluriannuel partagé pour adapter durablement nos aménagements.

- **Améliorer l'éclairage public**

**Nous réaliserons un bilan complet de l'éclairage public**, en lien avec le SYDER, afin d'évaluer les effets du passage à l'éclairage LED, d'optimiser le fonctionnement des détecteurs de présence, de cibler les zones à risque (faiblement ou mal éclairées). Ce travail permettra d'adapter l'éclairage aux usages réels, dans le respect de la sécurité, de l'environnement et de la sobriété énergétique.

**Nous formerons aux techniques de médiation** les élus et l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP), chargés notamment de la tranquillité publique et du respect de l'espace commun, ainsi que les citoyens bénévoles, afin de prévenir les conflits, d'apaiser les tensions et de favoriser le dialogue au sein de la commune.

#### C. Actions complémentaires du mandat

Nous **adapterons et uniformiserons les dispositifs de ralentissement** (plateaux traversants, feux intelligents, harmonisation, limitation du nombre).

Nous **redéfinirons le rôle de l'ASVP** (Agent de Surveillance de la Voie Publique), pour privilégier la présence de proximité, la pédagogie et la médiation, au service de la tranquillité et du respect de l'espace public tout en étant complémentaire efficacement de l'action des forces de sécurité de l'État. Nous organiserons la **sécurisation des sorties d'écoles** par une présence humaine, en mobilisant des agents municipaux, des emplois ponctuels ou des bénévoles encadrés, afin de garantir la sécurité des enfants et la tranquillité aux abords des écoles.

Nous créerons une **rubrique "signalement citoyen"**, accessible via le site internet de la commune et l'application PanneauPocket, permettant aux habitants de signaler facilement des dysfonctionnements d'équipements publics défectueux, des problèmes de voirie, d'éclairage, de circulation, des dégradations ou incivilités.

Nous organiserons la **transparence de la gestion de la commune** y compris en termes de sécurité en communiquant régulièrement sur les actions menées (contrôles de l'ASVP, nouveaux aménagements, résultats concrets).

Nous créerons un **partenariat formalisé avec la gendarmerie** incluant des permanences en mairie et une meilleure information sur les démarches et les plaintes en ligne.

Nous renforcerons également la **lutte contre les vitesses excessives**, en développant des contrôles de vitesse (en partenariat avec la gendarmerie) et des dispositifs pédagogiques.

Nous mettrons en place un **groupe de travail ouvert aux habitants sur les questions de sécurité**.

Nous poursuivrons et **redynamiserons le dispositif "Participation citoyenne" en lien avec la Gendarmerie**.

Afin de **sécuriser tout particulièrement nos commerces** sujets à des cambriolages, nous mettrons en place un **partenariat avec un expert en sécurité** qui pourra ainsi leur apporter des conseils pragmatiques et des solutions adaptées à chaque contexte.

**Nous soutiendrons la sécurité civile** en nous engageant fermement **aux côtés de nos pompiers** via le **label national « Commune qui sauve »** (favoriser la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires, promouvoir une culture communale de la prévention, former élu et agents aux gestes qui sauvent, créer une réserve communale de sécurité civile).

## IV. Éducation, enfance et jeunesse

*Accompagner les enfants et les jeunes à chaque étape de leur parcours*

### A. Constat

Les familles attendent des services fiables, de qualité, et une commune attentive aux besoins des enfants et des jeunes, aussi bien à l'école qu'en dehors.

### B. Nos priorités

- **Améliorer le bien-être des enfants pour qu'ils étudient dans les meilleures conditions possibles**

Nous sommes signataires de « **L'engagement des Maires alliés de l'école** » du mouvement « **L'École change demain** » (Annexe 6).

**Nous réaliserons un audit de la performance énergétique des bâtiments scolaires**, afin d'améliorer le confort des enfants, des enseignants et des agents, été comme hiver, et de réaliser des économies d'énergie **en effectuant les travaux nécessaires**.

**Nous organiserons la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école et de leurs abords**, afin d'améliorer le bien-être des enfants, de lutter contre les îlots de chaleur et de créer des espaces plus agréables, notamment pour la cour maternelle de Liergues.

**Nous mettrons en place un collectif (élus, agents communaux, parents) visant à l'amélioration de la qualité et la quantité des repas scolaires** via une mutualisation de la restauration entre les trois villages ou avec la communauté de communes (**projet de cuisine centrale CCBPD**) afin de privilégier les produits locaux et biologiques, réduire le gaspillage alimentaire, favoriser les circuits courts en lien avec les agriculteurs locaux et les associations de producteurs.

**Nous augmenterons la participation financière communale pour les temps périscolaires** (matin, midi et soir) et rendrons plus accessibles les repas en fonction des quotients familiaux.

**Nous donnerons un goûter qualitatif aux enfants et permettrons un temps de sieste pour tous les petits qui en ont besoin.**

**Nous maintiendrons le soutien aux assistantes maternelles et à la crèche.**

**Nous accompagnerons la montée en compétence du personnel en charge des activités périscolaires.**

**Nous faciliterons l'accès des enfants aux salles municipales pour qu'ils pratiquent plus facilement leurs activités sportives** au plus près possible de leur école.

- **Aider les jeunes à s'engager**

**Nous impliquerons les jeunes dans la vie de la commune**, en favorisant leur engagement citoyen, notamment par des dispositifs de soutien (ex : formations) en contrepartie d'un engagement communal, et en les associant aux groupes de réflexion et de travail sur les projets locaux et en développant un canal de communication dédié aux jeunes pour améliorer les échanges.

**Nous créerons un lieu dédié aux jeunes**, de type maison des jeunes ou Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC), conçu comme un espace de rencontre, de socialisation, de pratiques culturelles et de projets citoyens. Ce lieu sera développé en lien avec la nouvelle médiathèque.

**Nous garantirons l'accès à la culture** sur l'ensemble du territoire en associant les associations culturelles et artistiques locales à la construction de projets éducatifs renforçant le parcours d'éducation artistique et culturelle.

**Nous maintiendrons le conseil municipal des enfants** en lui dédiant un budget spécifique et en aidant les enfants à mettre en œuvre leurs propositions.

Nous **intégrerons la dimension écologique dans les projets éducatifs** (écoles, cantines, activités).

### C.Actions complémentaires du mandat

Nous **maintiendrons les 3 écoles de nos villages et le nombre de classes ouvertes** en utilisant la carte scolaire.

Nous **rénoverons et diversifierons les équipements de loisirs, en modernisant et en repensant les aires de jeux des 3 villages.**

Nous **centraliserons les informations sur un portail unique** (site ou application communale) regroupant école, périscolaire, associations et transports.

Nous **favoriserons les partenariats pédagogiques avec des acteurs locaux** (agriculteurs, associations environnementales...).

Nous créerons des **groupes de travail, en lien avec l'urbanisme et avec les habitants pour aménager les abords des écoles** : trottoirs, cheminements piétons, stationnements sécurisés.

Nous **maintiendrons et améliorerons les réunions de coordination régulières entre la mairie, les enseignants, le périscolaire et les associations** afin d'avoir des relations constructives.

Nous **communiquerons sur le regroupement des services d'entretien et de maintenance** des trois écoles pour plus d'efficacité.

Nous **sensibiliserons les jeunes à la sobriété énergétique et à la biodiversité** par des projets concrets (jardin pédagogique, compost, tri, haies, nichoirs...).

Nous créerons une **newsletter familles / jeunesse.**

## V. Mobilités et déplacements

*Faciliter les déplacements tout en favorisant les mobilités douces*

### A. Constat

Les déplacements sont une préoccupation majeure : sécurité, accessibilité, dépendance à la voiture. Les habitants souhaitent des solutions réalistes et adaptées au territoire.

### B. Nos priorités

**Nous défendrons auprès du SYTRAL et de notre intercommunalité une amélioration du cadencement des transports collectifs, aujourd'hui insuffisants sur notre commune**, afin de faciliter les déplacements du quotidien et de réduire la dépendance à la voiture...

**Nous participerons activement à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable intercommunal** afin d'y faire valoir les besoins d'aménagement de la commune, notamment la matérialisation de pistes cyclables sur les axes structurants. Un travail en concertation avec les communes voisines permettra d'assurer des continuités cyclables jusqu'aux pôles d'emploi et de services (Villefranche sur Saône). Nous créerons des parkings vélos sécurisés à proximité des commerces et des équipements publics.

**Nous mènerons une réflexion sur la mise en place d'un transport solidaire**, destiné notamment aux jeunes et aux seniors, afin de faciliter les déplacements du quotidien dans un périmètre adapté au territoire.

**Nous maintiendrons une voirie de qualité optimale**, en nous appuyant sur les résultats de l'audit de sécurité intercommunal, et nous défendrons au niveau intercommunal une allocation équitable du budget voirie, tenant compte des besoins réels de la commune depuis la fusion des villages.

### C. Actions complémentaires du mandat

Nous améliorerons les **zones de covoiturage** et en créerons de nouvelles, en nous appuyant sur la plateforme existante "En Covoit Rendez-vous" (Annexe 3), afin de faciliter les déplacements partagés et d'offrir une alternative à l'usage individuel, coûteux, de la voiture.

Nous **communiquerons efficacement pour encourager la mobilité durable** en informant sur les nouveaux aménagements cyclables, les solutions de transport en commun, les événements liés aux mobilités et les outils existants de covoiturage.

Nous **soutiendrons activement le projet de service de location de vélos** envisagé dans le cadre du « Plan Local de Mobilité » (annexe 4) de notre communauté de communes présenté fin 2025.

Nous installerons de **nouvelles bornes de recharge électrique** pour les véhicules en lien avec le SYDER, afin d'accompagner la transition vers des mobilités plus propres et de répondre aux nouveaux besoins des habitants et des usagers.

## VI. Cadre de vie, urbanisme et logement

*Préserver l'identité de la commune tout en accompagnant son évolution*

### A. Constat

Les habitants sont attachés à un développement maîtrisé, respectueux de l'environnement, du patrimoine et de l'équilibre entre les villages. Ils souhaitent être mieux associés aux choix d'aménagement.

### B. Nos priorités

**Nous protégerons et mettrons en valeur le patrimoine naturel / agricole** de la commune et développerons la végétalisation, afin de préserver les paysages, lutter contre les îlots de chaleur, renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

**Dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), nous défendrons les enjeux identifiés par la commune** : l'équilibre entre les 3 villages, la limitation de l'étalement urbain et la fin de l'urbanisation intensive, afin de préserver l'identité et le cadre de vie du territoire.

**Nous veillerons à la bonne application du code de l'urbanisme**, afin de garantir des règles équitables pour tous et de préserver durablement le cadre de vie de la commune.

**Nous inciterons à la rénovation des logements vacants** grâce à la fiscalité.

La création de notre commune nouvelle s'est traduite, certes par certains avantages, mais aussi en raison du franchissement du seuil de 3 500 habitants, par l'obligation de nouvelles obligations législatives, auxquelles nos 3 villages historiques ruraux n'étaient pas soumis. Il s'agit d'avoir au moins 25% de logements conventionnés dans le parc de résidences principales de la commune.

**Nous demanderons donc à l'État d'atténuer cet effet de seuil défavorable et de déroger**, à minimum temporairement, **à cette obligation** (notamment pour ne plus subir les amendes annuelles liées) **et ferons du lobbying parlementaire afin de tenter de diminuer ce taux de 25 % pour les communes nouvelles rurales** afin qu'il soit plus raisonnable.

**Nous maîtriserons l'offre de logement conventionné pour qu'il soit adapté à notre commune** et réponde aux besoins des habitants de notre territoire (nos jeunes, seniors, familles), en privilégiant la rénovation du bâti existant et une intégration architecturale respectueuse de l'identité locale. Nous répondrons ainsi aux obligations réglementaires.

**Nous réserverons un ou deux logements "d'urgence"**, destinés à accueillir temporairement des personnes ou des familles doréennes confrontées à une situation grave et imprévue, afin de leur offrir une mise à l'abri rapide, sans vocation à devenir un logement pérenne.

**Afin de finaliser la révision du PLU de notre commune, nous reprendrons les travaux effectués par le cabinet d'urbanisme et mettrons en œuvre une démarche de concertation avec les habitants.** Les prochaines étapes de la révision du PLU sont les suivantes :

- Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Règlement / zonage
- Consultation des personnes publiques associées
- Enquête publique

**Durant ces étapes, nous organiserons des ateliers et des rencontres :**

- Réunion d'information générale sur le PLU et ses enjeux
- Réunions de secteurs/villages (présentation courte et tables rondes) durant la phase diagnostic - PADD
- Réunion publique de présentation du PADD (résultat de la concertation et présentation des orientations retenues)
- Organisation de balades communales pour mieux visualiser et comprendre les enjeux de ce PLU
- Réunions de secteurs/villages (présentation des outils et OAP proposés) durant la phase réglementaire
- Réunion publique de présentation du projet PLU

Cette démarche collaborative permettra aux Doréens de mieux comprendre les objectifs et enjeux du PLU, de faire part de leur vision et de leur pratique du territoire et ainsi de mieux accepter le projet final.

### C.Actions complémentaires du mandat

Nous mettrons en place un **système d'information** permettant aux habitants de connaître la **réglementation s'appliquant sur chaque parcelle**.

Nous mènerons une **politique attentive de préservation et de valorisation du patrimoine communal**, dans toutes ses formes : bâti ancien, ouvrages liés à l'eau, patrimoine naturel / agricole, espaces publics et cheminements historiques. Les projets seront fondés sur des diagnostics adaptés et intégreront les travaux existants. Une concertation régulière avec les associations patrimoniales sera mise en place, à titre consultatif, afin d'enrichir les décisions et de préserver durablement l'identité de nos villages.

## VII. Transition écologique

*Engager la commune dans la transition écologique en impliquant les citoyens et en lançant des projets concrets, de bon sens et mesurables profitant à la population et à notre cadre de vie*

### A. Constat

Face au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, les communes ont un rôle clé à jouer à l'échelle locale.

À Porte des Pierres Dorées, ce sujet transversal, qui rejoint les questions de sécurité des habitants, concerne directement l'aménagement du territoire, la préservation des sols agricoles, des espaces naturels et des paysages, la gestion de l'eau et des zones urbanisées, ainsi que la prévention des risques climatiques (sécheresses, inondations, canicules). En agissant sur ces compétences de proximité et en accompagnant les habitants et les acteurs locaux, la commune peut contribuer concrètement à une transition écologique compréhensible, progressive et équitable.

### B. Nos priorités

**Nous protégerons nos infrastructures des événements extrêmes comme les fortes chaleurs, les crues et lutterons contre l'extinction de la biodiversité :**

- **En adaptant les bâtiments publics au confort d'été et d'hiver** (ex : écoles) avec des dispositifs peu énergivores et intelligents (isolants organiques, brise soleil orientables, ventilateurs de plafonds, ventilation nocturne automatique,...)
- **En aménageant un réseau de lieux de refuges frais** intérieurs et extérieurs,
- **En mettant en place un « grand plan nature »** pour étendre les zones de fraîcheur en été, pour améliorer la qualité des eaux, pour stocker le CO2 ou préserver la biodiversité. Ce « grand plan nature » portera notamment sur :
  - des plantations en zones publiques (un arbre/un habitant) et des créations de mares ,
  - des aides pour les zones privées (arbres fruitiers, arbustes locaux pour des haies...) pour recréer un réseau de haies et de mares,
  - la pose de nichoirs/gîtes,
  - la désimperméabilisation des cours d'école,
  - la gestion différenciée des espaces verts,
  - l'entretien et remise en état écologique des fossés...

**Nous préserverons et restaurerons le caractère typique de nos villages du beaujolais en pierres dorées :** haies, murets, mares, espaces naturels et agricoles, bâtiments de caractère. La protection de ce patrimoine pourra se faire via le Plan Local d'Urbanisme (PLU), un plan d'action paysager, l'augmentation de la part d'espaces verts dans les projets urbains, ou la mise en valeur de nos cours d'eau.

**Nous accompagnerons les habitants :**

- Apport de conseils objectifs via des structures spécialisées (ALTE69 par exemple), des audits de bâtiments,
- Communication sur les aides disponibles et leviers fiscaux
- Soutien communal et intercommunal des habitants dans la transition (énergie, biodiversité...) des aides financières.
- Journée annuelle d'actions communes (commune, associations et habitants) en faveur du climat et de la biodiversité,

- Échanges de bonnes pratiques entre habitants,
- Lutte intelligente contre les espèces exotiques invasives (moustiques tigres, frelons asiatiques,...),
- Informations sur la qualité des eaux du robinet,
- Diffusion des bonnes pratiques face aux risques (ex : inondations, canicules),

Nous souhaitons devenir une commune modèle pour ses habitants en matière de transition écologique permettant également de faire à terme des économies.

**Nous optimiserons la gestion de nos ressources** (déchets, eau, énergie, sols,...) en proposant des solutions pratiques et accessibles aux habitants : composteurs collectifs, broyeur de végétaux (pour réduire le volume des déchets verts et les recycler facilement), bennes temporaires (pour les encombrants). Nous interviendrons auprès de la communauté de communes afin d'améliorer le cadencement pour le ramassage des poubelles de tri, nous favoriserons le déploiement des récupérateurs d'eau de pluie et nous protégerons les sols agricoles et naturels.

Nous pourrions ainsi aider à **protéger au quotidien les habitants** en articulant prévention des risques climatiques, qualité de l'environnement, santé publique et continuité des services essentiels.

Nous agirons en faveur du **bien-être animal** en participant au financement de campagnes de stérilisation d'animaux errants (via une association de protection animale), en mettant en place des actions de sensibilisation, en soutenant le centre de soins pour la faune sauvage,...

## VIII. Commerces, artisanat et agriculture

*Soutenir une économie locale vivante, durable et équilibrée*

### A. Constat

Les habitants ont exprimé une attente claire : préserver l'identité agricole et viticole du territoire, soutenir les commerces et artisans de proximité, et favoriser une économie locale respectueuse de l'environnement et du cadre de vie, tout en créant de l'activité et de l'emploi.

### B. Nos priorités

- **Préserver les terres agricoles et naturelles**

Nous préserverons les espaces agricoles et naturels, afin de protéger durablement les terres, les paysages et l'identité rurale de la commune, tout en limitant l'artificialisation des sols.

- **Encourager une agriculture plus durable**

Nous encouragerons le développement de l'agriculture biologique et des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, en accompagnant les exploitants dans leurs démarches et en activant des leviers fiscaux.

- **Développer les circuits courts et la consommation locale**

Nous favoriserons les circuits courts et la consommation de produits locaux, en soutenant les liens directs entre producteurs, commerçants et habitants, et en valorisant les productions agricoles et viticoles du territoire.

- **Soutenir les entreprises locales**

Nous favoriserons, dans le respect des règles de la commande publique, le recours aux entreprises locales, afin de soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et le tissu artisanal et commercial de la commune.

Nous améliorerons la signalétique économique et commerciale, afin de mieux orienter les habitants et visiteurs vers les commerces, artisans et services de la commune, dans le respect du cadre de vie et du paysage.

- **Redynamiser les centres bourgs**

Nous travaillerons pour conserver les commerces nécessaires à la vitalité, un café et des commerces au centre des villages, un bureau de poste, et trouverons une solution de distribution d'espèces (via les commerçants par exemple).

- **Diversifier les revenus agricoles**

Nous étudierons les possibilités liées à l'agrivoltaïsme, lorsqu'il permet de générer un revenu complémentaire pour les exploitants agricoles dans le cadre des réglementations en cours.

- **Mettre en place un observatoire de la vie économique**

Il permettra d'analyser les données locales (emploi, entreprises, fiscalité, foncier) et sera conçu pour éclairer les décisions publiques et piloter le développement local.

## IX. Services à la population

*Construire ensemble une commune où chaque génération trouve sa place et où les échanges intergénérationnels sont au cœur de notre quotidien*

### A. Constat

Face à l'isolement croissant des personnes âgées, à la nécessité de promouvoir la solidarité intergénérationnelle et à l'importance de faciliter l'accès aux services, nous souhaitons proposer des initiatives concrètes pour améliorer le bien-être et la qualité de vie de tous les habitants de Porte des Pierres Dorées.

### B. Nos priorités

- **Renforcer les liens intergénérationnels dans notre commune**

Pour favoriser la cohésion sociale et enrichir le quotidien de tous nos citoyens, nous proposons de formaliser les échanges intergénérationnels à travers plusieurs initiatives concrètes :

- **Ouverture de la cantine scolaire aux seniors** : nous souhaitons ouvrir régulièrement la cantine scolaire aux seniors, permettant ainsi des moments de convivialité et de partage entre les générations.
- **Visites à domicile** : nous souhaitons mettre en place un programme de visites à domicile pour créer des liens durables entre les jeunes et les aînés, favorisant ainsi l'échange et le soutien mutuel.
- **Moments partagés intergénérationnels** : en lien avec les associations et le périscolaire, nous aiderons à l'organisation d'activités et d'événements intergénérationnels (par exemple : entre les aînés et les enfants) pour renforcer les liens et promouvoir une communauté solidaire et unie.
- **Création d'un habitat coopératif** : nous soutiendrons la création d'un immeuble coopératif (médicalisé ou non) pour rassembler les personnes âgées et autonomes avec des plus jeunes. Cet espace de vie partagé permettrait aux générations de s'entraider et de vivre ensemble dans un environnement solidaire et bienveillant.

- **Développer des Services de proximité pour nos aînés**

Pour garantir le bien-être et l'autonomie de nos personnes âgées, nous proposons de mettre en place des services de proximité adaptés et accessibles :

- **Visites régulières** par des bénévoles, des élus ou des associations pour rompre l'isolement et offrir un soutien moral et pratique.
- **Aides ponctuelles** : pour répondre aux besoins urgents et temporaires, assurant ainsi une assistance rapide et efficace.
- **Portage de repas amélioré et mutualisé** : pour améliorer le service de portage de repas de nos aînés et offrir une solution plus efficace et économique.
- **Activités adaptées** : développer des activités adaptées comme des ateliers mémoire, aide au numérique, sports doux, sorties...

## C.Actions complémentaires du mandat

- **Simplifier l'accès aux services administratifs**

Pour faciliter les démarches, notamment des seniors et de leurs aidants et plus généralement des personnes en difficulté, nous proposons la mise en place d'un guichet unique à la mairie, offrant une mise en relation efficace avec les différents services utiles.

- **Soutenir les doréens en difficulté**

Nous définirons clairement la politique sociale de la commune qui agit via le CCAS (Centre communal d'action sociale). Ce dernier informe, oriente et instruit les demandes d'aide légales (secours d'urgence, aide en nature, aide alimentaire,...) mais aussi met en place des actions locales d'animation ou de soutien (lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits, soutien aux seniors, soutien au logement, petite enfance, enfance, jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap... )

- **Agir résolument en matière de santé publique**

Nous défendrons les structures de soins présentes et faciliterons la venue d'autres professionnels de santé dans les locaux municipaux.

Nous ferons la promotion d'un environnement favorable à la santé et au bien-être de nos habitants : qualité de l'air, de l'eau et des espaces verts, repas sains et durables dans les cantines, lutte contre le bruit, pratique du sport, solidarités,...

- **Améliorer la communication**

Nous mettrons en place une stratégie de communication claire et accessible pour mieux informer sur les services disponibles. Cela pourra se faire au travers d'un guide communal des aides et services, d'une page dédiée sur le site internet municipal et/ou d'une mise en avant dans le bulletin municipal.

## X. Gouvernance de la commune

*Réorganiser le fonctionnement interne de la commune au sein du Conseil municipal pour devenir une commune participative*

### A. Constat

Lors de ce dernier mandat, la gouvernance en interne reposait sur une verticalité forte. Les instances étaient limitées au minimum : le conseil municipal, deux commissions obligatoires (finances, deux fois par an et appel d'offre, une seule fois sur le mandat), un bureau exécutif tous les jeudis et une réunion de la liste majoritaire avant chaque conseil municipal. La participation des élus sans délégation était donc faible.

Dans notre volonté de partager le pouvoir avec les habitant-es, il semble nécessaire de montrer l'exemple et le partager en interne.

### B. Nos priorités

Nous **remettons de l'horizontalité** dans la gouvernance ainsi que de la participation.

Nous mettrons en place des réunions en amont du Conseil municipal permettant de favoriser les **échanges avant la prise de décision**.

Nous **mettrons donc en place davantage de commissions**. Ces dernières permettront en amont du conseil municipal de rendre un avis ou d'être informées des futures délibérations. Tous les élus pourront être membres d'une ou plusieurs commissions. Chaque commission regroupera plusieurs thèmes afin de ne pas se retrouver avec des commissions qui se réuniraient rarement faute de sujet. Elles pourraient par exemple se répartir ainsi, comme cela était prévu dans la charte de la commune nouvelle en annexe 7 :

- Finances / commande publique / ressources humaines / administration
- Éducation / périscolaire / jeunesse / sports
- Urbanisme / sécurité / voirie / patrimoine
- Vie associative / économie locale
- Culture et tourisme
- Transition écologique / espaces verts / mobilités
- Information et communication

C'est la **gouvernance collective** qui déterminera les **responsabilités** des individus qui composent l'équipe municipale ainsi que les moyens différenciés dont chacun-e va bénéficier pendant le mandat. Elle intègre notamment des considérations liées à la vie familiale et personnelle, au genre ou encore à la situation socio-économique et professionnelle. Pour des personnes actives, ce mandat électif n'est en effet pas sans incidence sur le temps alloué à leur profession, l'avancement de leur carrière, leur niveau de revenu,...

Dans l'exercice du pouvoir, le **respect rigoureux des délégations** (lien social et vie associative, sécurité et tranquillité publique, éducation et services à l'enfance et à la jeunesse, urbanisme, transition écologique, etc.) **et de leur autonomie sera un gage essentiel de son partage**.

Ainsi, s'il est tentant de s'adresser en priorité au maire, dans les communes participatives, ce dernier s'applique à réorienter vers les élu-es en charge des délégations, plus expert-es que lui ou elle sur le sujet, revendiquant humblement ne pas tout savoir sur tout.

La **confiance et la responsabilité** partagée des élu-es sont centrales au sein des communes participatives et sont vectrices d'engagement.

Si des délégations ne peuvent légalement être portées par des **élus en binômes ou trinômes thématiques**, dans la pratique, les tâches et responsabilités peuvent être réparties. Dans plusieurs communes, les élu-es œuvrent toujours à plusieurs, à deux ou plus en fonction des projets et sollicitent la participation d'habitant-es et de membres d'associations ou de collectifs lors de groupes de travail. Cela permet de partager le travail sur un même dossier et d'assurer la continuité de ce travail en cas d'absence d'un des membres, d'avoir une coopération plus riche, un soutien moral et d'entendre davantage de choses. Nous testerons donc ce mode de fonctionnement.

Pour rapprocher les habitant-es des décisions qui les concernent, nous mettrons en place des **groupes de travail thématiques** rassemblant des élus et des habitants.

---

## Annexe 1

---

### Ville Amie des aînés

Nos propositions en faveur du bien vieillir s'appuient sur le cadre international de l'OMS, la démarche nationale du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, et les orientations des politiques publiques françaises en matière d'autonomie et de lien social.

#### Qu'est-ce que le label « Ville Amie des Aînés » ?

Le label Ville Amie des Aînés distingue les communes qui s'engagent de manière structurée et durable pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, avec elles et pour elles.

Il s'inscrit dans la démarche internationale « Age-Friendly Cities » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), adaptée au contexte français.

#### Les objectifs du label

Une commune « amie des aînés » cherche à :

- Favoriser le bien-vieillir chez soi
- Lutter contre l'isolement social
- Maintenir l'autonomie le plus longtemps possible
- Reconnaître la place des aînés comme acteurs de la vie locale
- Adapter la commune aux évolutions démographiques

#### Les 8 grands domaines d'action

Le label repose sur 8 thématiques, qui couvrent l'ensemble de la vie quotidienne :

1. Espaces extérieurs et bâtiments  
Accessibilité, bancs, cheminements, éclairage, sécurité
2. Transports et mobilités  
Déplacements facilités, transports adaptés, information claire
3. Habitat et logement  
Adaptation des logements, maintien à domicile, parcours résidentiel
4. Participation sociale  
Accès à la vie associative, culturelle et citoyenne
5. Lien social et solidarité  
Lutte contre l'isolement, intergénérationnel, voisinage
6. Information et communication  
Informations accessibles, supports adaptés, proximité
7. Autonomie, services et soins  
Accès aux services, coordination des acteurs
8. Emploi et engagement citoyen  
Bénévolat, transmission des savoirs, reconnaissance de l'expérience

## Comment fonctionne la démarche ?

La commune s'engage dans un processus en plusieurs étapes :

1. Diagnostic participatif

Enquêtes et ateliers avec les aînés  
Identification des besoins réels

2. Plan d'actions pluriannuel

Actions priorisées  
Réalistes et adaptées à la taille de la commune

3. Mise en œuvre et suivi

Évaluation régulière  
Amélioration continue

4. Labellisation

Plusieurs niveaux (souvent Bronze → Argent → Or)  
Reconnaissance officielle de l'engagement

---

## Annexe 2

---

# Méthodologie d'audit pour améliorer la sécurité

## Objectifs

- Identifier rapidement les points dangereux (ressentis et réels)
- Identifier les zones insuffisamment ou excessivement éclairées
- Agir dès le début du mandat sur des aménagements visibles
- Construire un plan de sécurisation hiérarchisé et partagé
- Crédibiliser l'action municipale

## PHASE 1 - Lancer et écouter (0 à 3 mois)

### Donner le signal politique

#### Actions

- Décision du Conseil municipal de lancer l'audit
- Désignation d'un élu référent "mobilités / sécurité"
- Association immédiate :
  - services techniques,
  - Département,
  - intercommunalité.

### Concertation habitants

- Questionnaire court et ciblé :
  - lieux dangereux,
  - intersections à risque,
  - conflits piétons/vélos/voitures.
  - puissance et orientation des luminaires,
  - zones trop sombres ou trop éclairées,
- Carte participative (papier ou en ligne).

#### Livrable

- Carte des points noirs ressentis
- Liste des urgences perçues par les habitants

## PHASE 2 - Diagnostic rapide de terrain (3 à 6 mois)

### Croiser expertise technique et usage réel

#### Actions

- Marches exploratoires nocturnes et diurnes et parcours vélo avec :
  - élus,

- habitants volontaires,
- associations (si existantes),
- Département.
- Analyse des données d'accidentologie (forces de l'ordre).

## Identification

- Points à danger immédiat
- Intersections sensibles (dont pistes cyclables / voiries)
- Secteurs scolaires, traversées piétonnes
- zones trop sombres ou trop éclairées,

## Livrable

- Diagnostic simplifié
- Première hiérarchisation :
  - urgences immédiates,
  - actions rapides,
  - projets lourds.

## PHASE 3 - Actions rapides (6 à 12 mois)

### Agir sans attendre

#### Aménagements “rapides et peu coûteux”

- Marquages au sol renforcés
- Signalisation verticale
- Réduction ponctuelle de vitesse
- Réorganisation de priorités
- Suppression de masques de visibilité
- Éclairage ciblé

#### Intersections vélo / voirie

- Marquages clairs des traversées cyclables
- Panneaux de vigilance
- Ajustement des rayons de virage
- Mise en sécurité des conflits d'usage

#### Éclairage

- Réglage des intensités lumineuses
- Reprogrammation des détecteurs de présence
- Réorientation de luminaires
- Ajout ponctuel de points lumineux ciblés

## Résultat attendu

- Des changements visibles
- Une amélioration immédiate du ressenti de sécurité

## PHASE 4 - Audit global structurant (12 à 18 mois)

### Préparer les projets lourds

#### Actions

- Lancement d'un audit complet avec :
  - bureau d'études,
  - Département,
  - intercommunalité.
  - SYDER
- Intégration des actions déjà menées.
  - Étude détaillée :
  - voirie,
  - cheminements doux,
  - intersections complexes.

#### Livrable

- Plan pluriannuel de sécurisation de la voirie
- Plan communal d'éclairage public
- Programmation des investissements
- Estimation financière
- Phasage sur le reste du mandat

## PHASE 5 - Validation et projection (18 à 24 mois)

### Partager et décider

#### Actions

- Restitution publique aux habitants
- Ajustements selon retours
- Validation politique des priorités

#### Résultat

- Un cap clair pour les 4 années suivantes
- Des engagements réalistes et assumés

---


## Annexe 3

---

### Plateforme « En covoit' Rendez-vous »

#### Qu'est-ce que En Covoit' Rendez-vous ?

« En Covoit' Rendez-vous » est une plateforme de mise en relation pour le covoiturage quotidien ou court covoiturage. Elle permet à des conducteurs et à des passagers de partager un trajet régulier ou ponctuel (travail, courses, campus, etc.) au sein d'un même territoire.

 Déployée principalement dans l'agglomération lyonnaise (Métropole de Lyon et collectivités associées — soit plus de 260 communes et environ 1,9 M d'habitants).

#### Comment ça fonctionne ?

La plateforme est accessible via l'application mobile (opérée par Karos) : disponible sur App Store / Google Play.

##### Étapes principales :

Téléchargez l'application En Covoit' Rendez-vous.

- Créez votre compte et renseignez votre lieu de départ / d'arrivée.
- Choisissez si vous êtes conducteur ou passager.

Trouvez ou proposez un trajet à la carte — à la journée, à la semaine ou au dernier moment.

Retrouvez-vous au point de rendez-vous convenu et partez ensemble !

 La plateforme automatise l'appariement des covoitureurs les plus pertinents pour chaque trajet.

#### Avantages & incitations

##### ★ Pour les conducteurs


- Ils perçoivent une incitation financière versée par les collectivités pour encourager le partage de trajet (par exemple : 2 € par passager pour les trajets de 5 à 30 km).

Pas de commission prise par la plateforme : le conducteur bénéficie directement de la contribution.

##### ★ Pour les passagers

- Trajets gratuits ou très réduits pour les usagers abonnés à certains réseaux de transport (ex. abonnés TCL ont deux trajets offerts/jour).

Tarifification généralement légère (souvent autour de 0,50 € pour 5–30 km hors abonnements).

 Selon plusieurs dépliants et retours d'expérience, on constate que certains conducteurs économisent en moyenne près de 97 € par mois en covoiturant régulièrement grâce à cette plateforme.

## Objectifs & plus-values

- Faciliter le covoiturage quotidien, y compris à la dernière minute ou en régulier.
- Économies pour les usagers (carburant, frais de déplacement).
- Moins de voitures solo → moins de congestion et d'émissions de CO<sub>2</sub>.
- Intermodalité : lien avec le réseau de transports en commun (stations de covoiturage, voies dédiées, parkings relais).
- Encouragement des collectivités locales à massifier la pratique et à proposer une mobilité plus durable.

## Où ce service est-il disponible ?

Initialement centré sur la Métropole de Lyon, plusieurs communautés de communes autour (ex. Beaujolais Pierres Dorées, Monts du Lyonnais, Vallée du Garon, etc.) ont intégré la plateforme ou sont en cours d'intégration, étendant significativement le périmètre d'usage.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a intégré la plateforme En Covoit' Rendez-vous pour proposer un service de covoiturage du quotidien à ses habitants et travailleurs.

La CCBPD s'efforce de répondre aux besoins de mobilité de ses 32 communes, un territoire semi-rural aux portes de Lyon où les transports collectifs ne couvrent pas toujours l'ensemble des besoins quotidiens.

💡 Le service En Covoit' Rendez-vous complète ainsi l'offre existante (TER, Cars du Rhône, transport à la demande, etc.) pour proposer une alternative flexible au transport individuel en voiture solo.

---

## Annexe 4

---

### Plan Local de Mobilité de la CCBPD

La Communauté de communes encourage activement la pratique du vélo comme mode de déplacement durable :

- La CCBPD travaille sur un schéma directeur cyclable pour les 15 prochaines années afin de faciliter les déplacements à vélo sur le territoire (création de pistes, aménagements, sécurisation des itinéraires).

Dans le cadre du Plan Local de Mobilité, plusieurs actions concrètes sont prévues, y compris le lancement d'un service de location de vélo longue durée (vélo comme solution de mobilité quotidienne), une journée de promotion du vélo et des campagnes de sensibilisation.

🔗 Cela indique qu'au-delà du simple aménagement d'infrastructures, la collectivité vise à structurer une offre de vélos accessible à tous sur le territoire.

[https://www.cc-pierresdorees.com/sites/default/files/transports/ccbpd\\_plan\\_local\\_de\\_mobilite\\_vf.pdf](https://www.cc-pierresdorees.com/sites/default/files/transports/ccbpd_plan_local_de_mobilite_vf.pdf)

---

## Annexe 5

---

### Qu'est-ce qu'une MARPA ou une Maison Marguerite?

#### 1. Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)

Une MARPA est une petite résidence à taille humaine, destinée à des personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie.

##### Principes clés

- Logements individuels (appartements privés)
- Espaces communs favorisant la convivialité
- Présence humaine quotidienne (non médicalisée)
- Liberté d'aller et venir
- Pas un EHPAD, pas un établissement médical

Les résidents restent chez eux, mais ne sont plus seuls.

##### Pour qui ?

- Seniors autonomes ou semi-autonomes
- Personnes souhaitant quitter un logement devenu trop grand ou inadapté
- Habitants souhaitant rester proches de leur commune, de leurs proches et de leurs habitudes

##### Les atouts

- Coût plus accessible qu'un EHPAD
- Maintien de l'autonomie
- Lien social renforcé
- Intégration dans la vie locale
- Activités possibles avec les écoles, associations et habitants

#### 2. Une alternative innovante et solidaire

La Maison Marguerite est un modèle d'habitat partagé pour seniors, reposant sur les mêmes valeurs que la MARPA, avec une dimension encore plus collective et conviviale.

##### Principes clés

- Logements individuels ou chambres privées
- Espaces de vie partagés (cuisine, salon, jardin)
- Projet de vie collectif
- Forte dimension intergénérationnelle
- Gouvernance associative possible

C'est un lieu de vie avant d'être un établissement.

### Pour qui ?

- Seniors autonomes souhaitant vivre dans un cadre collectif
- Personnes recherchant entraide, partage et convivialité
- Habitants attachés à une approche solidaire et locale

### 3. Un cadre strict et responsable

La création d'une MARPA ou d'une Maison Marguerite :

- nécessite l'accord du Département
- doit s'inscrire dans les documents d'urbanisme (PLU/PLUi)
- suppose un partenariat solide (gestion associative, CCAS, opérateurs spécialisés)
- repose sur une étude préalable de faisabilité

C'est pourquoi la commune ne peut pas promettre un projet clé en main, mais s'engager à étudier et construire une solution réaliste et adaptée.

### 4. Une MARPA est juridiquement une résidence autonomie / logement-foyer

→ Elle peut entrer dans le décompte SRU si :

- les logements sont :
  - financés par des prêts aidés (souvent PLUS ou PLAI),
  - conventionnés avec l'État,
- et si la résidence est reconnue comme résidence autonomie au sens du Code de l'action sociale.

🔗 Dans ce cas, les logements de la MARPA :

- comptent dans le quota de logements sociaux,
- au même titre que d'autres logements locatifs sociaux,
- même s'ils sont destinés spécifiquement à des seniors.

📌 C'est très fréquent dans les projets MARPA portés par des communes rurales.

---

## Annexe 6

---

### Présentation de la démarche « L'École Change Demain »

#### Une démarche citoyenne pour construire une politique éducative locale ambitieuse

L'École Change Demain est un mouvement citoyen national qui œuvre pour une école plus juste, plus heureuse et plus efficace, en s'appuyant sur l'intelligence collective et les initiatives de terrain. Depuis 2022, le collectif a conduit un Tour de France des initiatives éducatives, afin de recueillir la parole de celles et ceux qui vivent et font l'école au quotidien : enfants, parents, enseignants, animateurs, élus, associations et professionnels de l'éducation

#### Une méthode fondée sur l'écoute et la co-construction

La démarche repose sur l'organisation d'ateliers citoyens locaux, réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire. Ces ateliers, d'une durée moyenne de deux heures, suivent une méthodologie structurée :

- des témoignages d'acteurs locaux inspirants ;
- une écriture collective de récits prospectifs, décrivant l'école idéale de demain ;
- un temps de mise en commun et d'analyse, permettant de faire émerger des idées fortes et partagées

Au total, plus de 1 500 participants, 52 ateliers et près de 4 000 verbatims ont été analysés, donnant lieu à l'identification de 22 thèmes structurants, regroupés en trois grands piliers pour l'école de demain

#### Une vision largement partagée de l'École de demain

Malgré la diversité des territoires, les ateliers font apparaître une vision commune :

- une école où chacun apprend dans la joie, en prenant soin du bien-être, des rythmes et de la diversité des élèves ;
- une école ouverte sur le monde, ancrée dans son territoire, la nature, la vie culturelle, sociale et économique ;
- une école qui se décide et se vit ensemble, fondée sur la coopération, la confiance et la participation des enfants, des familles et des professionnels

Cette vision rejoint largement les enseignements de la recherche en sciences de l'éducation et les attentes exprimées par les citoyens.

#### Le rôle clé de la commune et du maire

La démarche met en évidence le rôle déterminant des communes dans la transformation éducative. Le maire dispose de leviers concrets — bâti scolaire, restauration, périscolaire, gouvernance locale, partenariats — pour améliorer durablement les conditions d'apprentissage et renforcer l'attractivité du territoire.

Trois postures structurent l'engagement municipal :

- le maire leader, qui porte une vision éducative claire et partagée ;
- le maire facilitateur, qui crée les conditions du dialogue et de la coopération locale ;
- le maire amplificateur, qui soutient, valorise et diffuse les initiatives venues du terrain

## **Une démarche au service d'une politique éducative locale**

L'École Change Demain ne propose pas de modèle clé en main, mais une méthode adaptable aux réalités locales, permettant de construire une stratégie éducative territoriale cohérente, concertée et durable. Elle invite les collectivités à faire de l'école un véritable projet de territoire, au cœur de l'intérêt général et de la réussite de tous les enfants

<https://lecolechangedemain.fr/municipales>

---

**Annexe 7**

---

**Charte de la commune nouvelle**